

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le sept novembre, à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Date de convocation :  
30 Octobre 2024

Nombre de Conseillers :  
En Exercice : 29  
Présents : 23  
Pouvoirs : 4  
Excusés ou absents : 2

Date d'affichage :  
30 Octobre 2024

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, Mme CLEMENT, M. GATTEFIN, Mme HUBERT, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme THIAULT, Mme LEFEBVRE, M. MEUNIER, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, Mme FERNANDES, M. BAUGÉ, M. MATEU, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avaient donné pouvoir : Mme HOUARD à Mme FOURNIER, Mme BROSSIER à Mme LEFEBVRE, M. DA ROCHA à M. GATTEFIN et M. KOCH à M. GRANGETAS.

Étaient absents ou excusés : M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme MARGUERITAT Maryse a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

### 139-2024 –ACTES AU MAIRE

#### 9.1.5 Divers

M. SALAK présente ce dossier

A l'unanimité, le Conseil municipal donne acte au Maire des décisions prises par lui dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

- Signature de la **décision n° 112-2024 du 25 septembre 2024** portant sur la signature d'un plan de financement du SDE18 (Dossier n°2024-01-058) - Travaux d'éclairage public – Candélabre supplémentaire Rue Gilbert Demay - pour un montant total de 2 980,29 € HT dont 1 490,15 € HT soit 50% à la charge de la commune.
- Signature de la **décision n° 113-2024 du 25 septembre 2024** portant sur la signature d'un plan de financement du SDE18 (Dossier n°2024-01-125) - Travaux d'éclairage public – Trécy le Haut - pour un montant total de 1 045,39 € HT dont 522,70 € HT soit 50% à la charge de la commune.
- Signature de la **décision n° 134-2024 du 09 octobre 2024** relative à la suite donnée aux lots infructueux dans le cadre de la consultation des marchés d'assurances pour les besoins de la ville et du CCAS de Mehun-sur-Yèvre.
- Signature de la **décision n° 135-2024 du 17 octobre 2024** portant résiliation du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement paysager de la place Servat.



Le Maire,  
**Jean-Louis SALAK**



La secrétaire de Séance,  
  
**Maryse MARGUERITAT**

Date de mise en ligne  
sur le site de la Commune : 12 / Novembre / 2024

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://cito.ens.telerecours.fr>